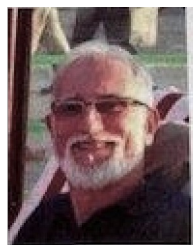


**Table ronde : secteur inadaptations sociales, prises en charges institutionnelles
des jeunes. Questions par Donatienne Galliot et réponses par Paul Charonnat.
IRTS de Loos Histoire du travail social - 24 septembre 2018**



Paul Charonnat est né en 1938, il a suivi une formation d'éducateur spécialisé à IEI de Lille (promotion 1961-1964). Il est devenu ensuite éducateur à l'IMP d'Oxelaere jusqu'en 1968 puis chef de service éducatif, directeur adjoint et directeur au C.O.T. Anne Frank à Saint-Omer jusqu'en 1998. Il est administrateur dans plusieurs associations des secteurs : médical et médico-social de la région.

Donatienne Galliot : Paul, qui sont ces jeunes confiés aux institutions appelés cas sociaux ?

Paul Charonnat : Qu'ils soient auteurs ou victimes (autrement dit, en terme judiciaire, délinquants ou protégés), de toutes les périodes que j'ai connues, c'est-à-dire des années 60 à maintenant, ce sont des jeunes de tous âges ayant des inadaptations sociales qui se traduisent par un mal-être ou un mal vivre, des troubles du caractère et du comportement souvent dus à des désordres de l'évolution affectives en soi ou en dehors de soi, des passages à l'acte, absentéisme scolaire ou refus de scolarisation, agressivité, agression sur les biens et les personnes, violences subies ou violences à autrui, vols, prostitution, toxicomanie ou maternités précoces. Tous ces aspects peuvent être isolés ou associés. Mais il faut aussi noter que dans les années 50, 60 et 70, nombre de jeunes ont été placés car les moyens pécuniaires de la famille était insuffisants pour subvenir à leurs besoins élémentaires.

Donatienne Galliot : Comment se traduit cette prise en charge ? As-tu ressenti dans ta pratique, différentes périodes ?

Paul Charonnat : La première période que je n'ai pas connue et qui a duré plusieurs siècles : Faire entrer le jeune de gré ou de force dans l'ordre par une discipline contrainte en le retirant de la société momentanément ou en l'excluant définitivement. La deuxième période : donner à chacun le moyen de s'en sortir par l'organisation de la vie de groupe, une forte structuration des loisirs et surtout par

la scolarité et le travail. Dans ces années 60 et 70, le placement s'effectuait loin du milieu familial, pour permettre une certaine décontamination. On parle à l'époque de rééducation. Mais tout de même, à cette période, en 1963 est créé dans l'établissement où je travaillais un service de relations familiales, appelé service de postcure afin de préparer le jeune dès son arrivée à sa sortie. Mais la prégnance du droit est toujours une contrainte pour l'organisation des relations familiales. La troisième période : progressivement, la prise en compte de l'individu en qualité de personne ayant son unicité propre, son éducation, ses manques, sa famille. La prise en charge devient pluridisciplinaire avec dans les établissements, des éducateurs spécialisés des éducateurs techniques, scolaires, sportifs, des psychologues et des psychiatres, des rééducateurs du langage et de la psychomotricité et des assistantes sociales. Mais les institutions quelque soient leurs appellations, orphelinats, Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), Centre d'Observation et de Traitement (COT), foyers de jeunes travailleurs, foyers maternels etc. sont des établissements importants souvent d'une centaine de jeunes et plus, avec des unités de vie de 24. La 4ème période : Il s'agit de refaçonner l'internat en lui donnant un caractère moins collectif, plus familial avec des unités de vie de 8 à 12 jeunes permettant à l'éducateur d'avoir une action axée sur une relation éducative davantage individualisée en offrant au jeune une vie sociétale ouverte sur l'environnement et plus près de son milieu familial. C'est la fin de l'internat traditionnel. Et l'on se rend facilement compte que toutes ces évolutions vont coûter beaucoup d'argent. La cinquième période : c'est maintenant et aussi ce qui se projette dans l'avenir, donc votre rôle, pour ceux d'entre vous qui vont travailler en structures d'internat. Il s'agit de repenser, les différents modes de prise en charge afin que les structures soient en capacité d'inclure le vivre ensemble du jeune et de sa famille. Les mode d'accueil doivent interroger les équipes de façon permanente. Les évolutions font la preuve que l'on peut bousculer, innover et repenser les modes interrelationnels, entre enfant, parents, organismes de placement, institutions environnementales et équipe éducative.

Donatienne Galliot : En suivant cette progression, que peut-on retenir de l'évolution de l'accompagnement des jeunes en institution ?

Paul Charonnat : Vous avez remarqué que l'on assiste à un changement radical du mode de prise en charge. L'on passe de l'accompagnement d'un groupe où le collectif prime vers une considération très forte de l'individu. Il s'agit d'une inversion progressive du collectif à l'individuel. Le projet individualisé modifie la mission de l'institution et la posture éducative. Comme tout basculement radical, il y a ici, le danger d'enfermer le jeune dans une forme d'individualisme. Il nous faudra donc accompagner le jeune afin qu'il puisse conduire sa propre vie, mais en même temps, l'outiller afin qu'il soit capable de participer au destin collectif. Le "vivre ensemble" doit être omniprésent dans le travail éducatif.

Donatienne Galliot : Tout cela est théoriquement alléchant. Mais comment faire maintenant concrètement?

Paul Charonnat : Au service des jeunes, vous allez devoir aller vers tous ceux qui travaillent dans le médico-social, parfois dans le sanitaire, ainsi que ceux qui détiennent les ressources sociales, c'est-à-dire l'éducation scolaire, les apprentissages, les loisirs, le sport, la culture et le logement.

Tout en sachant que rien ne se fait sans que le jeune et sa famille deviennent partie prenante des décisions les concernant. Il est nécessaire de les associer à la construction des outils qui leurs seront proposés. Par la participation, la prise en main de leur propre destin est indispensable si l'on veut que ces personnes, enfants et parents soient en devenir d'être décideurs. Si vous voulez rejeter l'idée qu'ils soient les victimes de leur destin, il vous faudra favoriser leur devenir comme acteurs de leur vie et bâtisseurs de leur avenir. Il vous faudra donc parler des ressources personnelles, des capacités à mobiliser et non des manques. À l'internat comme à l'extérieur, cela va se traduire par les outils qui font appel à une meilleure image de soi : le sport, le théâtre, la musique, le chant, le dessin, l'écriture, la photo, la vidéo et j'en passe, sont les clés de l'accès au bien-être. Mais ce n'est pas tout, il vous faudra aussi avoir le sens de la fête, ce qui met en relief et accentue le bien vivre ensemble en leur faisant vivre des moments heureux et leur apportent des souvenirs riches et constructeurs.

Donatienne Galliot : Actuellement, quels sont les principales difficultés rencontrées dans les établissements et quels constats ?

Paul Charonnat : Trois constats – Pour réaliser un projet associatif cela nécessite aussi et surtout des moyens financiers adaptés. Durant ces dernières années, les budgets ont été dégraissés et l'on en arrive à la limite de l'entame du vital. Laisserons-nous pour compte un nombre important de jeunes par la raréfaction des moyens ?

- La diminution du nombre de places durant ces 20 dernières années a un effet retard sur les futures admissions et engendre des placements trop tardifs avec des situations très dégradées. Le maintien en famille s'il est parfois souhaitable, peut aussi devenir dangereux. Certaines pathologies familiales – alcoolisme, violences conjugales – peuvent impacter les jeunes de façon durable. *Les violences intrafamiliales avec coups et blessures sont en augmentation constante depuis plusieurs années (source police).*
- L'on rencontre plus fréquemment à l'admission des enfants atteints de troubles mentaux très inquiétants.

Donatienne Galliot : Lorsque les jeunes qui entrent aujourd'hui en formation auront leur diplôme en poche, seront-ils capables de suite d'avoir une capacité éducative réelle dans les institutions ?

Paul Charonnat : Dans une vie professionnelle, le diplôme c'est une base, c'est le b.a-ba de l'orthographe, mais la formation est un état d'esprit permanent, d'où l'expression "formation permanente". S'il n'y a pas de perfectionnement, l'éducateur risque à son insu, de devenir analphabète de sa profession. Donc, le perfectionnement, ce n'est pas un souhait mais une absolue nécessité. D'autre part, la relation éducative, ça fait partie de la formation, mais ça se travaille aussi individuellement par des recherches. Pour moi, cette matière est la matière principale du métier. Au sein de l'institution, il faut aussi entreprendre des mini-recherches, les conceptualiser, faire des documents, des vidéos, communiquer aux institutions voisines ce que l'on fait, faire des rédactions

d'expériences vécues, transmettre ses réussites !... Il faut aussi croiser les regards avec d'autres modes de pratiques, d'autres réussites. Témoinnez ! Croyez en votre profession !

Donatienne Galliot : Si l'on comprend bien, l'engagement vers ces métiers, ça n'est pas un vain mot !

Paul Charonnat : Vous les jeunes qui vous engagez dans les métiers d'éducateur ou d'assistant social, vous devez être conscients que ces métiers sont exigeants. Lorsque l'on s'engage auprès de personnes fragiles, vulnérables et particulièrement des jeunes, il est naturel de travailler directement auprès des personnes, mais aussi comprendre et combattre les mécanismes qui les ont engendrés.

Paul Charonnat

AJOUT sur l'évolution des relations familiales

Dans la deuxième période, effectivement, il y aurait beaucoup à dire sur l'organisation des relations familiales. Tout d'abord, sur les ordonnances de placements pour les placements de justice et les documents confiant le jeune par les services de la DDASS, ensuite sur le département pour les placements administratifs décidant de ces relations : soit ne les autorisant pas, soit décidant de leur fréquence, tous les 15 jours, soit une fois par mois, voire une fois par trimestre. Ces retours en famille s'appelle des permissions avec un titre de permission sur papier délivré par l'établissement avec date et heure de sortie, lieu et adresse, date et heure de rentrée (idem pour les vacances scolaires). Il en va de même pour les sorties en ville, le jeune a un bon de sortie signé de l'autorité de l'établissement. D'une façon générale, jusqu'à la fin des années 1970, les ordonnances de placement spécifient la fréquence des relations familiales puis les textes s'assouplissent et les magistrats de l'enfance laissent aux établissements le soin de les organiser. La formule consacrée : "l'établissement X organisera la fréquence des permissions en famille pour les week-end et les vacances scolaires, selon l'intérêt du mineur et d'après le calendrier des permissions de l'établissement". Chaque incident va faire l'objet d'une note au magistrat ou au Service de l'Enfance. *Pour ce qui concerne le contrôle du courrier*, de ce que j'en ai connu, jamais de systématisation, mais soit en accord avec le juge, ou soit en accord avec la décision du directeur ou de l'éducateur, des courriers peuvent être ouvert pour protéger le mineur de relations néfastes. Rappelons que l'objectif est de rééduquer, donc de modifier les relations antérieures ainsi que les comportements. Le comment on procède est primordial, si l'on met en place une confiance réciproque, un acte qui paraît intrusif dans la vie personnelle peut avoir un impact positif.